



ICAO DAKAR UNITING AVIATION

NO COUNTRY
LEFT BEHIND



Processus de certification

Prisca Nkolo

Expert Régional AGA/OACI
Bureau Afrique occidentale et centrale

Hybride / 17-21 octobre 2022



SOMMAIRE

Objectif de la certification

Principales références

Portée du processus de
certification des aérodromes

Phases de certification des
aérodromes



Objectif de la certification

- S'assurer que l'aérodrome est conforme aux spécifications relatives à l'aérodrome et à son exploitation, et qu'il a, selon l'autorité de certification, la capacité de maintenir ces spécifications pendant la durée de validité du certificat.
- Établir la base de référence pour la surveillance continue de la conformité avec les exigences réglementaires.



Principales références

- ❖ **Annexe 14, Vol I** – Conception et exploitation des aérodomes
- ❖ **Annexe 19** – Gestion de la sécurité
- ❖ **Doc 9981**- Procédures pour les services de navigation aérienne—
Aérodomes (PANS-Aérodomes)
- ❖ **Doc 9774** – Manuel sur la certification des aérodomes
- ❖ Autres manuels et éléments indicatifs associés



Annexe 14, Vol I

Exigence sur la certification

1.4 - Certification des aérodromes

1.4.1. Les États certifieront les aérodromes utilisés pour les vols internationaux en tenant compte des spécifications de la présente Annexe et des autres spécifications pertinentes de l'OACI, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié.



OACI

Normes et pratiques
recommandées internationales

Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale

Aérodromes

Volume I
Conception et exploitation technique des aérodromes
Huitième édition, juillet 2018

La présente édition annule et remplace, à partir du 9 novembre 2018, les éditions antérieures de l'Annexe 14, Volume I.

Tous les renseignements relatifs à l'application des normes et pratiques recommandées figurent au Chapitre 1, section 1.2, et à l'Annexe 14.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



Portée de la certification des aérodomes

1. Conformité de l'infrastructure de l'aérodomome avec la réglementation applicable aux opérations que l'aérodomome est destiné à accueillir.
2. Conformité des procédures opérationnelles avec la réglementation applicable et leur mise en œuvre au quotidien.
3. Conformité du système de gestion de la sécurité (SGS) avec la réglementation applicable.



Portée de la certification des aérodomes

La conformité de l'aérodrome est évaluée par :

1. Les inspections techniques de l'infrastructure de l'aérodrome et de ses équipements, en rapport avec les exigences associées aux opérations envisagées.
2. L'examen du manuel d'aérodrome et des documents associés y compris l'acceptation des sections pertinentes relatives à la sécurité.
3. La vérification sur site des procédures de l'exploitant d'aérodrome, de son organisation et de son SGS sur la base du contenu du manuel d'aérodrome.



Portée de la certification des aéroports

□ Responsabilités partagées et interfaces

En fonction des exigences de l'État, l'exploitant d'aéroport pourrait n'être pas responsable pour certains des points mentionnés dans la portée de la certification.

Dans ce cas , le manuel d'aéroport devrait définir clairement, pour chacun de ces points, la coordination et les procédures mises en place dans le cas où de multiples parties prenantes sont responsables.



Phases de la certification des aérodrômes

Donner suite à l'expression d'intérêt

Évaluer la demande formelle

Évaluer les installations et les équipements des aérodrômes

Émettre ou refuser un certificat d'aérodrome

Promulguer le statut d'aérodrome certifié





Expression d'intérêt





Expression d'intérêt

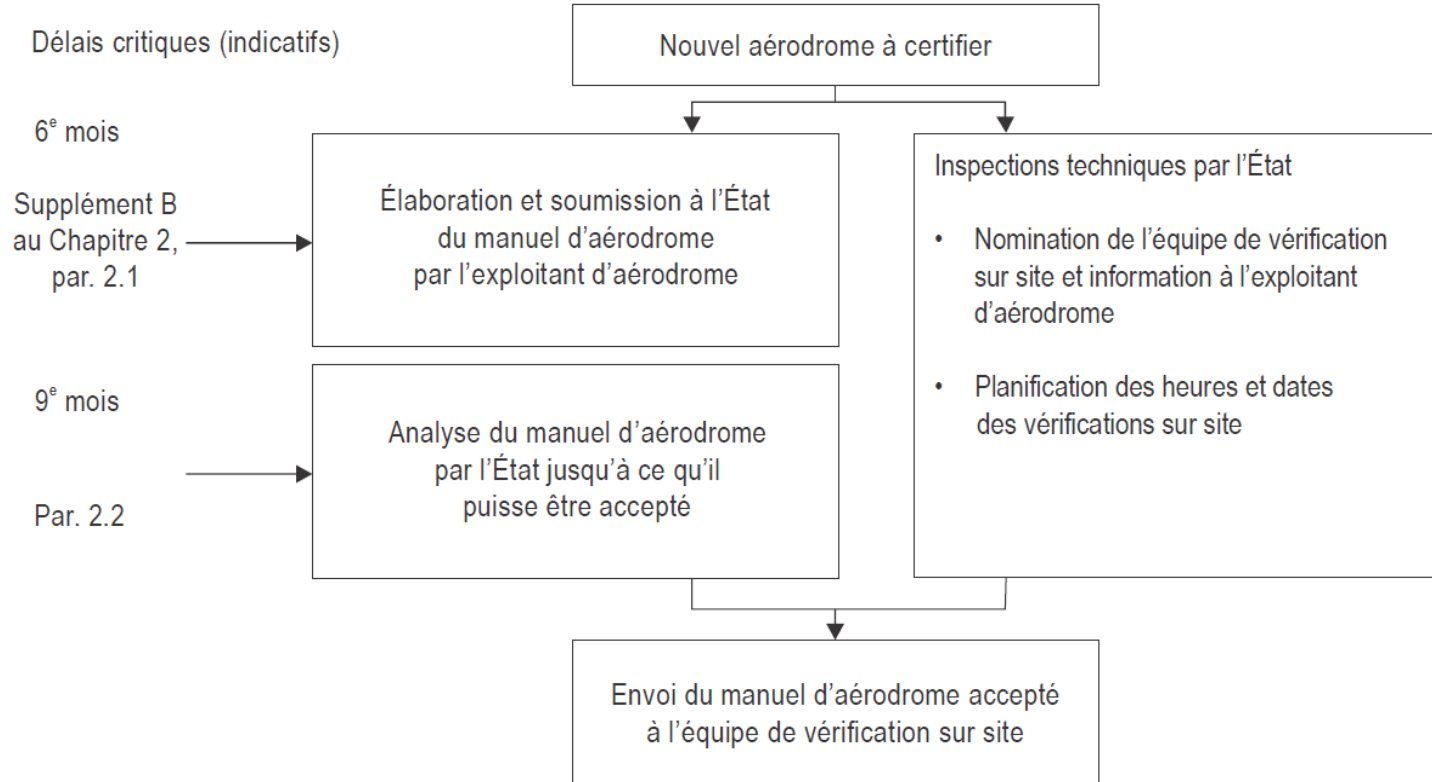
Si les résultats de l'évaluation sont positifs, l'AAC doit :

1. aviser le demandeur par écrit :
 - a) De soumettre une demande officielle de certificat d'aérodrome
 - b) D'obtenir des exemplaires d'autres publications pertinentes émises par l'OACI et les États ou entités autres que l'AAC.

2. fournir au demandeur le formulaire de demande prescrit, une copie des règlements de certification d'aérodrome, y compris ses annexes, et toute autre circulaire ou publication pertinente que l'AAC peut avoir émise, y compris les normes nationales pour les aérodromes.



Demande formelle





Demande formelle

Commence par une réunion entre l'État et l'exploitant d'aérodrome, où l'État présente le processus de certification et les délais.

- L'exploitant d'aérodrome élabore le manuel d'aérodrome dès son entrée dans le processus de certification initiale, afin de le remettre au plus tard six mois après la réunion.
- Au cours de cette période de six mois, l'État :
 - effectue les inspections techniques afin que les résultats soient disponibles pour la vérification sur site.
 - rassemble l'équipe de vérification sur site et informe l'exploitant d'aérodrome des membres de l'équipe.



Demande formelle

- ❑ **Les inspections techniques de l'aérodrome devraient comprendre au minimum:**
 - une inspection de l'infrastructure, des surfaces de limitation d'obstacles (OLS), des aides visuelles et non visuelles et des équipements d'aérodrome pour l'utilisation des aéronefs ;
 - une inspection des services SSLI ;
 - une inspection de la gestion du péril animalier.



Demande formelle *(Acceptation/Approbation du manuel d'aérodrome)*

Avant l'acceptation/l'approbation du manuel d'aérodrome, l'État devrait vérifier que:

- le manuel d'aérodrome soumis contient toutes les informations requises.
- toutes les procédures liées à la certification des aérodromes qui seront évaluées par l'équipe de vérification sur site sont prévues dans le manuel de l'aérodrome.

L'État informe formellement l'exploitant de l'aérodrome lorsque le manuel d'aérodrome est accepté/approuvé.

L'exploitant d'aérodrome devrait informer l'État de toute modification apportée au manuel d'aérodrome accepté/approuvé entre le moment de la demande de certificat et la fin de la vérification sur site.

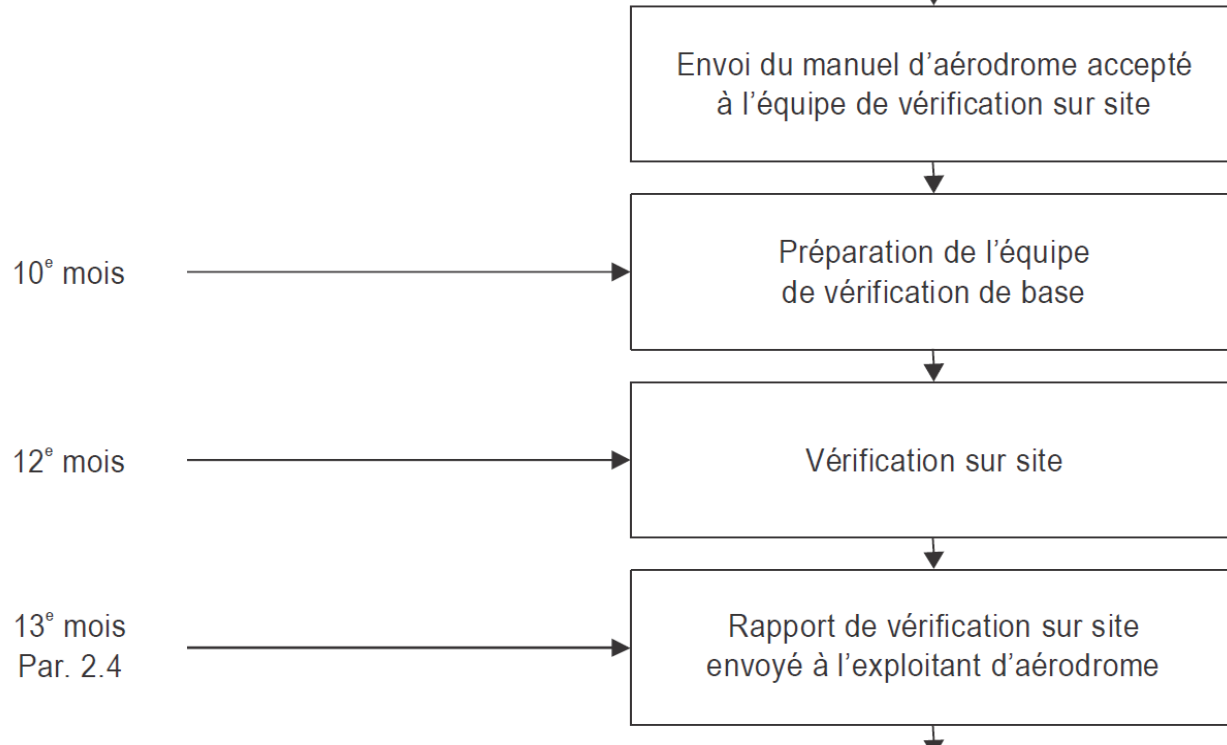


Demande formelle

- Lorsque toutes les conditions sont remplies, le manuel d'aérodrome est accepté/approuvé.
- Pendant cette période, l'équipe de vérification sur site, en collaboration avec l'exploitant de l'aérodrome, planifie les dates et le programme de la vérification sur site.
- Dès que le manuel d'aérodrome est accepté, il est transmis à l'équipe de vérification du site avec toutes les procédures jointes.

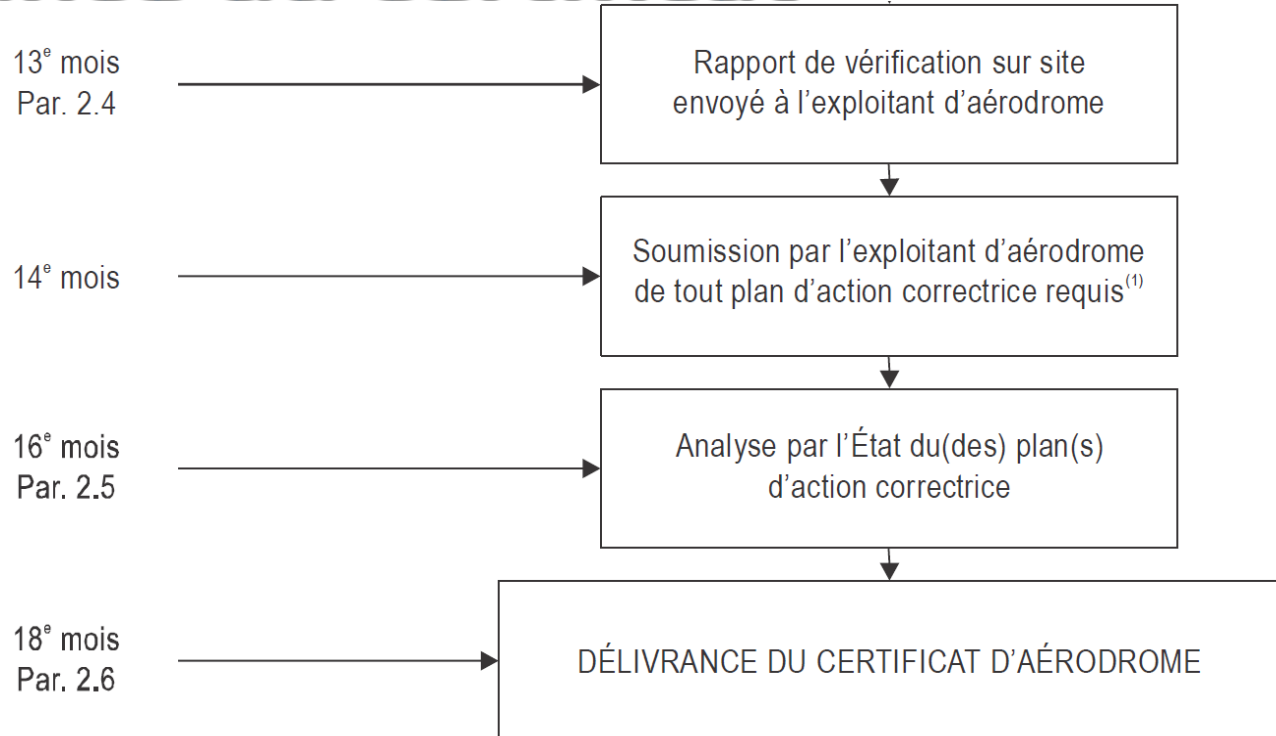


Vérification sur site *(couvre les procédures et le SGS)*





Délivrance du certificat





Délivrance du certificat

- Lorsqu'aucune constatation n'est signalée ou une fois que les plans d'actions correctives sont acceptés et que des mesures d'atténuation sont convenues, l'État accorde le certificat d'aérodrome au demandeur.
- Une annexe qui décrit les conditions essentielles prévalant sur l'aérodrome peut être jointe au certificat (*le code de référence de l'aérodrome, le type d'avion critique, les conditions opérationnelles d'accueil des avions critiques pour lesquels l'installation est prévue, la catégorie SSLI, les restrictions opérationnelles à l'aérodrome, les dérogations autorisées liées à la compatibilité de l'aérodrome, leurs conditions/restrictions opérationnelles inhérentes et leur validité*)



Délivrance du certificat

- L'État peut accepter une dérogation sur la base d'une évaluation de la sécurité si le cadre réglementaire de l'État le permet.
 - Les écarts acceptés sont listés dans le manuel de l'aérodrome
- Tant que les conditions de délivrance sont maintenues, la validité du certificat est soit limitée dans le temps, soit illimitée.
- Pendant la durée de validité du certificat, l'État surveille la mise en œuvre des plans d'actions correctives dans les délais convenus avec l'exploitant au cours de la surveillance continue.



Promulgation du statut d'aérodrome certifié

- L'État doit promulguer le statut de certification des aérodromes dans la publication d'information aéronautique, y compris :
 - nom de l'aérodrome et indicateur d'emplacement OACI ;
 - date de certification et, le cas échéant, validité de la certification;
 - remarques, le cas échéant.
- Lorsque des préoccupations de sécurité ont été observées sur l'aérodrome, les conditions particulières ou les restrictions opérationnelles qui en découlent doivent être jointes au certificat et publiées dans l'AIP ou par NOTAM jusqu'à l'achèvement du plan d'actions correctives.



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU